



**Aucune limite d'âge**

**Prise en charge des frais médicaux  
à concurrence de 500.000 €**

**Garanties spéciales COVID-19**

**Option ZAP+ pour l'annulation, y  
compris en cas de COVID-19**

**À PARTIR DE :**

**40€**

COTISATION EN FONCTION DE LA DESTINATION

**Assurance multirisque couvrant les séjours professionnels allant jusqu'à 12 mois et incluant les garanties « assistance spéciale COVID », comme la prise en charge des frais d'hébergement suite à une quarantaine.**

Ce contrat peut être renforcé par l'option AVA ZAP+ qui couvre les annulations de voyage, y compris pour des événements liés à la pandémie.

## CRITÈRES

### DURÉE DE LA GARANTIE

**JUSQU'À 365 JOURS**

### RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION  
EUROPÉENNE**

### NATURE DU SÉJOUR

**BUSINESS,  
EXPAT**

### DESTINATION

**MONDE ENTIER**

### LIMITE D'ÂGE

**AUCUNE**

## GARANTIES



## OPTIONS



ANNULATION

## RENFORTS, OPTIONS & TARIFS COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne	Autre destination	USA et/ou Canada
Jusqu'à 15 j	40 €	62 €	83 €
Jusqu'à 30 j	58 €	91 €	122 €
Jusqu'à 62 j	90 €	143 €	193 €
Jusqu'à 92 j	113 €	180 €	243 €
Jusqu'à 123 j	147 €	232 €	316 €
Jusqu'à 153 j	180 €	285 €	388 €
Jusqu'à 184 j	210 €	336 €	457 €
Jusqu'à 215 j	240 €	385 €	524 €
Jusqu'à 244 j	269 €	432 €	587 €
Jusqu'à 275 j	297 €	477 €	648 €
Jusqu'à 305 j	324 €	520 €	706 €
Jusqu'à 336 j	348 €	561 €	762 €
Jusqu'à 366 j	372 €	600 €	815 €

## LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

### AVA ZAP+ :

- **4,5 % du prix du voyage TTC** avec un minimum de 20 € par personne.
- Extension de la garantie annulation aux risques liés à la pandémie

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 <b>BAGAGES</b>	<b>PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>4 000 €</b> par assuré et par an</li> <li>Franchise par assuré : <b>50 €</b></li> <li>Objets de valeur : remboursement à <b>50 % du montant de la garantie.</b></li> </ul>
 <b>FRAIS MÉDICAUX</b>	<b>FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER</b>	Maximum : <b>500.000 €</b> , franchise de <b>30 €</b>
	<b>EN CAS D'HOSPITALISATION</b>	Avance des frais
	<b>HORS HOSPITALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro</li> </ul>
	<b>SOINS DENTAIRES D'URGENCES</b>	Max. <b>300 €</b>
 <b>RAPATRIEMENT &amp; ASSISTANCE</b>	<b>TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART</b>	Frais réels
	<b>MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE</b>	Titre de transport Retour
	<b>RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS</b>	Titre de transport Retour
	<b>RETOUR ACCOMPAGNÉ DES ENFANTS MINEURS</b>	Titre de transport Aller-Retour
	<b>RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS</b>	Frais réels
	<b>FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>2.300 €</b></li> </ul>
	<b>PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</b>	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum par personne et par jour : <b>80 €</b></li> <li>Maximum : <b>10 nuits</b></li> </ul>
	<b>RETOUR IMPOSSIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>1.000 € + 150 €</b> par nuit, max. 14 nuits</li> </ul>
	<b>PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum par personne et par nuit : <b>80 €</b></li> <li>Maximum : <b>14 nuits</b></li> </ul>
	<b>FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum par nuit : <b>150 €</b></li> <li>Maximum : <b>14 nuits</b></li> </ul>
	<b>VALISE DE SECOURS ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum par personne : <b>100 €</b></li> <li>Maximum par famille : <b>350 €</b></li> </ul>
	<b>FORFAIT TÉLÉPHONIQUE SUITE À QUARANTAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Max.: <b>80 €</b></li> </ul>
	<b>ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT</b>	Frais réels
	<b>ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>7.000 €</b>
<b>CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>20.000 €</b>	
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS</b>	Max./assuré : <b>5.000 €</b>	
 <b>INCIDENT VOYAGE</b>	<b>RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H</b>	Maximum par Assuré : <b>600 €</b>
	<b>RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H</b>	Maximum par Assuré : <b>300 €</b>
	<b>AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE / VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT, DE PASSEPORT</b>	Maximum par Assuré : <b>1 500 €</b>
	<b>VOL DE DÉPART MANQUÉ</b>	<b>80 %</b> du montant initial
	<b>TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS</b>	Frais réels
 <b>IND. ACCIDENT</b>	<b>CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL OU D'INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%</b>	Par assuré : <b>10.000 €</b> Maximum par événement : <b>50.000 €</b>
	 <b>RESP. CIVILE</b>	<b>RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER</b>

OPTION ANNULATION AVA ZAP+

 <b>ANNULATION</b>	<b>ANNULATION DE VOYAGE « TOUT SAUF » EN CAS DE COVID (MALADIE ET DÉFAUT DE VACCINATION)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>12.000 €</b> par assuré et <b>30.000 €</b> par événement</li> <li>Franchise : <b>15%</b></li> </ul>
	<b>INTERRUPTION DE SÉJOUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>12.000 €</b> par assuré et <b>30.000 €</b> par événement</li> </ul>

## LES PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

Dans un souci de transparence, nous vous présentons les principales exclusions de ce contrat. Vous trouverez les détails et informations complémentaires sur nos **Conditions Générales**.

### EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES AUX GARANTIES ASSISTANCE ET FRAIS MÉDICAUX

Les rechutes de maladies ou d'accidents antérieurs à la date de prise d'effet du contrat, y compris les maladies chroniques et les maladies consolidées.

La grossesse, les frais liés à la maternité et les interruptions volontaires de grossesse.

Les vaccins, les traitements de confort, les frais de lunettes, verres de contact, prothèses de toute nature, bilans de santé, examens et tests ou traitements de routine (ex.: acné, allergies, mal de dos, contraception, etc.), préventifs ou de contrôle non consécutifs à un accident ou maladie garantis.

### EXCLUSIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES

Les accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'Assuré, les conséquences de son suicide consommé ou tenté, ainsi que les accidents causés par l'usage de drogues ou de stupéfiants non prescrits médicalement.

Les accidents provoqués par la guerre, civile ou étrangère, déclarée ou non.

La pratique sportive à titre professionnel, la pratique d'une course amateur nécessitant l'utilisation d'un engin à moteur, que ce soit en qualité de pilote ou de passager. Par pratique d'un sport, il faut entendre les entraînements, les essais, ainsi que la participation aux épreuves sportives ou compétitions.

## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Vous trouverez ci-dessous la procédure à adopter pour la garantie Frais Médicaux à l'étranger. Consultez les **Modalités en cas de sinistre** pour en savoir plus.

### HOSPITALISATION & ASSISTANCE

Vous devez contacter l'assisteur à :

01.55.98.58.55

[voyage@mutuaide.fr](mailto:voyage@mutuaide.fr)

### SOINS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION

Vous devez avancer les frais et demander le remboursement avec les pièces justificatives (dossier médical complété par le médecin, factures, justificatifs de paiement, RIB européen) via votre espace client sur AVA.FR, ou par mail à [sinistres@ava.fr](mailto:sinistres@ava.fr).

### ATTENTION

Pour les demandes d'indemnisation de **plus de 800 €**, les originaux des factures, feuilles de soins et justificatifs de paiement seront demandés.

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE  
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**